

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à vingt heures trente, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÍ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN

Madame Marie TAINMONT est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

21/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2024

**OBJET : INTEGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE L'ASA DE DRAINAGE EPONE
AUBERGENVILLE, DISSOUTE, DANS LA PATRIMOINE DE LA COMMUNE**

L'association syndicale autorisée (ASA) de drainage Épône Aubergenville fût une association de propriétaires, d'un périmètre défini, créée en 1983 pour y réaliser des travaux collectifs allant dans le sens de l'intérêt général.

Par arrêté préfectoral, en date du 07 juillet 2023, monsieur le préfet des Yvelines informe la commune d'Épône qu'à l'occasion de l'instruction budgétaire et comptable M57, il importe que soit préalablement clarifié la situation des différentes entités ou services qui seraient restés inactifs depuis une longue période. Et dans ce cadre, le préfet a autorisé pour dissoudre d'office, par acte motivé, une ASA dès lors qu'elle est restée plus de 3 ans sans activité.

Une déclaration d'abandon a donc été établi le 14 novembre 2023, et la dissolution de l'ASA de drainage Épône Aubergenville a été prononcé le 17 janvier 2024.

2024/
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération A7 N° 24-026
7.10 Finances locales - Divers

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 juillet 2023 actant la procédure de dissolution d'office de l'ASA de drainage Epône Aubergenville, et la nomination d'un liquidateur pour sa mise en œuvre ;

Vu le procès-verbal de déclaration d'abandon établi par le liquidateur le 14 novembre 2023 ;

Vu le procès-verbal de dissolution d'office de l'ASA de drainage Epône Aubergenville prononcé le 17 janvier 2024 par le liquidateur ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, et Développement durable, consultée le 11 juin 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),

- 1. VALIDE l'intégration**, dans le patrimoine de la commune, des équipements, de l'actif et du passif de l'association dissoute, par opérations d'ordre non budgétaires, et présenté par le Comptable public comme suit :

Opérations	Débit	Crédit	Montant
Dotations et fonds d'investissement - Dotations		1021	91 074,84€
Report à nouveau (solde créditeur)		110	747,00€
Autres neutralisations et régularisations d'opérations	193		82 448,25€
Terrains nus	2111		500,00€
Trésorerie	515		8 873,59€

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE
2115	B1	TERRAINS BATIS	BASSIN RETENUE EAUX	31/12/1985	645,52 €
2115	B2	TERRAINS BATIS	BASSIN RETENUE EAUX	31/12/1986	1 638,44 €
TOTAL COMPTE 2115					2 283,96 €
21531	B3	RESEAUX DIVERS	ANTERIEURS	31/12/1985	65 033,48 €
21531	B5	RESEAUX DIVERS	DRAINAGE AGRICOLE	31/12/1986	8 278,86 €
21531	B6	RESEAUX DIVERS	BASSIN DE RETENUE	31/12/1986	6 851,95 €
TOTAL COMPTE 21531					80 164,29 €

- 2. AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif au transfert et à l'intégration de ce nouveau patrimoine dans celui de la commune ;

- 3. PRECISE** que le résultat de fonctionnement reporté, compte 002 (+ 747,00 €), et le solde d'exécution d'investissement, compte 001 (+ 8 126,59 €), de l'association dissoute, tous deux positifs, ont été repris au Budget primitif 2024 de la commune ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 078-217802172-20240627-24026-DE



2024/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération A7 N° 24-026
7.10 Finances locales - Divers

4. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles ;
- Au liquidateur en charge de la dissolution ;
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **04 JUIL. 2024**

Et publié/affiché le **05 JUIL. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Marie TAINMONT
Secrétaire de séance

